

TRANSPORT MARITIME : le conseil d'Etat rejette un recours de Corsica Ferries

La compagnie maritime [CORSICA FERRIES](https://www.corsica-ferries.fr) / T : 04.95.32.92.19 (siège social à Bastia/Haute-Corse) qui contestait les conditions de la future délégation de service public (DSP) maritime pour la desserte de la Corse entre 2023 et 2029, a été définitivement déboutée par le conseil d'Etat. www.corsica-ferries.fr